

Les conditions pour obtenir le diplôme national du brevet (DNB) en 2017

1/ La validation du socle commun de compétences et de culture : il comporte 8 domaines, chacun sera évalué et apportera des points selon 4 niveaux

Domaines	Niveau de maîtrise / points attribués			
	insuffisante	fragile	satisfaisante	Très bonne
comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit	10	25	40	50
comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère	10	25	40	50
comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques	10	25	40	50
comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps	10	25	40	50
les méthodes et outils pour apprendre	10	25	40	50
la formation de la personne et du citoyen	10	25	40	50
les systèmes naturels et les systèmes techniques	10	25	40	50
les représentations du monde et l'activité humaine	10	25	40	50

Au maximum, la validation des **compétences** apporte **400 points**

2/ La passation des 3 épreuves ponctuelles de l'examen qui se déroulent en fin d'année, chacune peut rapporter 100 points.

- 1 épreuve orale portant sur un projet mené par l'élève au cours de l'année (EPI, parcours culturel, stage en entreprise...)
- 1 épreuve écrite regroupant les sciences et la technologie
- 1 épreuve écrite associant le français, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique.

Au maximum les **épreuves ponctuelles** donnent **300 points** au candidat

3/ La participation à un enseignement de complément (latin/grec)

Selon le niveau atteint, l'élève pourra se voir attribuer 10 ou 20 points supplémentaires



Il faut **obtenir** un total égal ou supérieur à **350 points (sur 700)** pour obtenir le DNB